

Le Francilophone

Lettre d'information de Bruitparif,
l'Observatoire du bruit en Île-de-France

N° 12
Septembre 2011

Edito

A l'occasion de la rentrée, le Francilophone s'ouvre sur un dossier pratique « Etablir son plan de prévention du bruit dans l'environnement : mode d'emploi ». Principales aides financières, obligations réglementaires, différentes étapes à enchaîner... Les collectivités concernées trouveront les clés nécessaires pour se lancer dans la démarche.

L'actualité de Bruitparif, c'est aussi l'ouverture au public de l'accès via internet aux données collectées par les différentes stations de mesure déployées sur le territoire d'Île-de-France. Transparence, navigation intuitive, interactivité et pédagogie sont les maîtres mots de ce nouvel outil qui permettra à chaque Francilien de s'informer sur son environnement sonore.

Pour enrichir la connaissance, le déploiement du réseau de mesure Rumeur s'accélère. Déjà 9 Sonopodes™ ont été installés dans le cadre de l'étude santé-environnement Survol autour des aéroports de Paris Charles-de-Gaulle et Paris-Orly. D'autres stations seront mises en place par les équipes d'ici la fin de l'année, ce qui portera le réseau Rumeur à compter une quarantaine d'unités.

Au sommaire de ce nouveau numéro, vous découvrirez également un coup de projecteur sur les actions dans le Val-de-Marne, les résultats d'une enquête de perception menée en partenariat avec le CNAM auprès d'une population malentendante, les principales conclusions du nouveau rapport parlementaire sur les nuisances sonores...

Je vous souhaite une excellente rentrée et une bonne lecture.

Fanny Mietlicki

Directrice de Bruitparif



Également dans ce numéro

Mesurer • p.4

Nouvelles du réseau RUMEUR • p.5

Sensibiliser • p.6

Accompagner • p.7

En direct • p.8

A lire • p.8

Agenda • p.8

Dossier : p. 2-3

Etablir son **PPBE** :
mode d'emploi

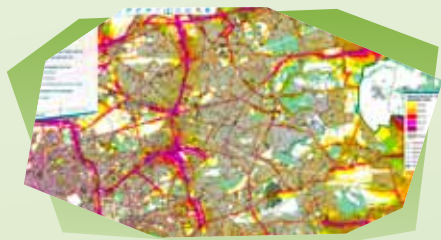
Etablir son PPBE :

mode d'emploi

Les cartes de bruit stratégiques publiées, les quelque 250 autorités compétentes de l'agglomération parisienne sont tenues de réaliser un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Qui est concerné et quelles sont les échéances ? Existe-t-il des aides financières ? Quelles sont les étapes ? Principaux repères pour passer à l'action.

C'est la directive européenne 2002/49/CE et sa transposition en droit français qui impose aux communes et EPCI au sein des agglomérations de plus de 250 000 habitants la réalisation de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). L'échéance, fixée au 18 juillet 2008 par la commission européenne, est déjà largement dépassée et, pour l'agglomération parisienne, seuls les villes de Pantin et Clichy-sous-Bois et le SAN de Sénart ont à ce jour publié leur PPBE. Certaines collectivités y travaillent d'arrache-pied : la ville de Paris, les Communautés d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest, Eury Centre Essonne, Marne et Chantierne, la ville de Vitry-sur-Seine... Mais il y a urgence pour les autorités compétentes qui ne se sont pas encore engagées dans la démarche à maintenant lancer le processus.

L'objectif du PPBE : améliorer au quotidien le cadre de vie et la santé des habitants par la prévention et la réduction, si nécessaire, du bruit dans l'environnement et favoriser l'accès de chacun à une « zone calme » identifiée et préservée. Doivent être considérées les nuisances engendrées par les infrastructures de transport routier, ferroviaire et aérien ainsi que certaines industries. Néanmoins, rien n'empêche les collectivités qui le souhaitent d'étendre le plan d'actions à d'autres sources de bruit, comme celles liées aux activités commerciales ou de loisirs par exemple.



Avec cette disposition, pour la première fois, le législateur propose un dispositif permettant de lutter contre le bruit de manière globale en assurant une cohérence entre les différentes politiques (urbanisme, transport et mobilité, environnement, santé...) dans une perspective de développement durable.

Avant de passer à l'action : revue des aides

Pour soutenir l'élaboration des PPBE, le Conseil régional d'Ile-de-France propose des subventions aux collectivités qui en font la demande. Ainsi, 40% du montant des études préalables (diagnostic complémentaire aux cartes de bruit), pour un maximum de 10 000 euros, et 20% du montant des travaux d'élaboration du PPBE, plafonné à 4 000 euros, peuvent être pris en charge par la Région. Par ailleurs, un budget de 240 000 euros doit permettre de financer 4 opérations pilotes innovantes.

Attention, pour obtenir ces aides, il est impératif d'adresser une demande à la Direction de l'Environnement du Conseil régional avant le démarrage des travaux avec le prestataire (cf. focus ci-contre).

Par ailleurs, l'ADEME contribue à la résorption des points noirs de bruit des transports terrestres. Des subventions peuvent être accordées aux collectivités et EPCI pour la réalisation d'écrans acoustiques, l'isolation de façades ou le remplacement de revêtements de chaussées. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet www.ademe.fr, rubrique Bruit ou prenez contact avec Aude Fortain (Tél : 01 49 01 45 60 – email : aude.fortain@ademe.fr).

ETAPE 1 :

faire parler les cartes de bruit

Si les cartes stratégiques de bruit constituent un premier diagnostic de l'environnement sonore, il convient d'aller plus loin dans l'analyse pour déterminer et hiérarchiser les enjeux sur le territoire. Pour ce faire, Bruitparif recommande la réalisation d'un diagnostic acoustique territorialisé en croisant d'autres sources d'informations disponibles : localisation et densité de population, mode d'occupation du sol, zonage du PLU, projets d'aménagement, exploitation du registre des plaintes...

L'analyse de ces données servira de base pour répondre aux questions suivantes :

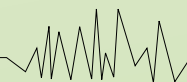
- Quelles sont les sources de bruit prépondérantes et quels sont leurs impacts en termes d'exposition des populations (localisation, nombre de riverains exposés, présence de bâtiments sensibles...)?
- Quels sont les secteurs soumis à un dépassement des valeurs-seuils ? Quelle est la surface impactée ? Combien de personnes sont concernées ?
- Quelles infrastructures sont responsables des niveaux de bruit les plus élevés ?
- Où sont localisés les bâtiments et les zones sensibles au bruit (habitat, établissements d'enseignement et de santé, parcs et jardins) ?
- Existe-t-il des secteurs multi-exposés à plusieurs sources de nuisances ? Combien de personnes y sont soumises ?
- Quelles sont les zones les moins exposées au bruit qui pourraient potentiellement être définies comme « zones calmes » ?
- Etc.



A ce stade, il est également opportun de recenser les documents d'orientation réglementaires existants (Scot / PLU...) ainsi que l'ensemble des informations concernant les actions de réduction ou de prévention du bruit mises en œuvre au cours des 10 années précédentes et prévues pour les 5 années à venir par l'ensemble des autorités compétentes sur le territoire, notamment les gestionnaires des infrastructures de transport.

Ces éléments réunis, il peut également s'avérer nécessaire de mener des études complémentaires sur le terrain pour affiner la connaissance.

Particulièrement importante, cette première étape permet de constituer un socle commun d'informations pour les différents acteurs impliqués dans le projet.



ETAPE 2 :**se lancer dans la réalisation du PPBE**

Si chaque collectivité a son organisation spécifique, celles qui se sont engagées au sein de l'agglomération parisienne ont en commun d'avoir désigné un chef de projet et mis en place un comité technique ou de pilotage comprenant les différents services de la collectivité (environnement, urbanisme, voirie...) et les partenaires externes concernés (gestionnaires d'infrastructures, associations d'usagers, experts...). La plupart ont créé des sous-groupes de travail thématiques pour aborder les aspects du PPBE par grande source de bruit, ou pour traiter des aspects particuliers comme la gestion des livraisons, la problématique des klaxons, des 2 roues motorisés bruyants ou de la multi-exposition par exemple.



Les comités de suivi départementaux mis en place sous l'égide des préfets de départements sont également des lieux propices pour les collectivités pour échanger avec l'ensemble des acteurs et obtenir des informations sur les actions prévues par les gestionnaires d'infrastructure dans le cadre des PPBE qu'ils sont également en train de réaliser.

Pour l'élaboration du plan, certaines collectivités, parce qu'elles ont la compétence en interne et disposent d'outils - un système d'information géographique (SIG) notamment - peuvent choisir de se lancer seules. La plupart font appel à un bureau d'études pour les accompagner dans le recueil et la mise en forme des données, la réalisation des études préalables, l'animation des réunions et la rédaction du document.

Tout au long du processus, Bruitparif peut également vous accompagner : rôle de facilitateur pour la récupération, le traitement et la mise à disposition des informations nécessaires, information sur les aides disponibles, diagnostic acoustique territorialisé et accompagnement lors des réunions pour les membres, partage d'expérience, mise à disposition d'outils et de méthodologies sur le site extranet du Forum des acteurs...

ETAPE 3 :**proposer le projet au public**

Inscrite dans les textes, la consultation du public est une étape essentielle. Le projet de PPBE, dont la rédaction doit être accessible et pédagogique, doit être mis à disposition de tous pendant 2 mois. C'est l'occasion de recueillir les remarques des habitants sur les actions proposées et, le cas échéant, d'améliorer et d'enrichir le projet. Certaines collectivités mettent un registre à disposition, d'autres, dont Paris, prévoient d'organiser des réunions publiques afin de recueillir les attentes des citoyens sur l'identification des zones calmes notamment.



Cette étape réalisée, le projet devra être arrêté, adressé au Préfet et publié sur internet.

FOCUS**Obtenir une aide auprès du Conseil régional d'Ile-de-France : les modalités**

Les porteurs de projets qui souhaitent bénéficier d'une aide de la Région dans le cadre de l'élaboration de leur PPBE sont invités à envoyer, le plus en amont dans leur démarche, un mail au service concerné du Conseil régional pour avoir :

- des précisions sur les montants des aides et les conditions d'éligibilité pour en bénéficier,
- les documents administratifs pour constituer le dossier.

Vous devez notamment remplir une fiche décrivant le contexte, l'organisation du projet, le planning prévisionnel, le plan de financement envisagé.

Vous devez aussi fournir :

- une lettre de saisine adressée au Président du Conseil régional,
- la délibération de l'assemblée délibérante.

Attention : les travaux ne peuvent pas être lancés avant l'affectation de la subvention par la Région.

Après délibération et affectation de l'aide, une convention vous sera envoyée par le Conseil régional.

Adresse pour envoyer les dossiers : ppbe@iledefrance.fr

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service air-énergie-bruit du Conseil régional au 01 53 85 79 88.

**A vos agendas**

Le 3 novembre prochain, Bruitparif organise, en partenariat avec le Conseil régional d'Ile-de-France, un **colloque consacré à l'élaboration des PPBE en**

Ile-de-France. Au programme : état d'avancement des PPBE, retour d'expériences franciliennes, présentation des nouveaux outils et méthodologies mis à disposition par Bruitparif, échanges sur la prise

en compte de l'environnement sonore dans les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire... Réservez votre journée pour cet événement qui se tiendra à l'hémicycle du Conseil régional à Paris.



Chaque Francilien peut désormais accéder aux données collectées par les stations de mesure du bruit déployées par Bruitparif en Ile-de-France. Informations en temps quasi réel, possibilité pour l'internaute de sélectionner la période de son choix, informations sur les caractéristiques acoustiques des pics de bruit... le contenu est à la fois riche, transparent et pédagogique. Rendez-vous sur le site www.bruitparif.fr.

Véritable site dans le site internet de Bruitparif, la plateforme de consultation interactive des données du réseau permet un accès à l'intégralité des données ainsi qu'aux principaux indicateurs. Conçue pour donner le maximum de transparence à l'information, elle rend facilement compréhensible et intuitive la manière dont le bruit fluctue au cours du temps.

Par un simple clic sur les icônes matérialisant les points de mesure au sein d'une carte d'Ile-de-France, il est possible d'accéder aux données des stations permanentes ainsi qu'aux rapports de mesures ponctuelles réalisées sur le territoire depuis la création de l'Observatoire.

Une mine d'informations en temps réel

Pour chacune des 28 stations permanentes que compte actuellement le réseau, l'internaute peut ainsi consulter :

- la fiche de présentation de la station (photo et localisation du site, matériel de mesure utilisé, objectifs de la surveillance...);
- les données de mesure en temps quasi-réel (différé de quelques minutes) avec une précision pouvant aller jusqu'à la donnée seconde;
- les données de la journée, de la semaine, du mois, de l'année ou de n'importe quelle plage de temps depuis la date de mise en service de la station.

Des fonctionnalités de zoom permettent de visualiser les fluctuations du bruit au cours des intervalles de temps considérés. Les pics de bruit (événements acoustiques spécifiques liés à des survols d'avions, des passages de trains, des passages de véhicules particulièrement bruyants, des sirènes ou coups de klaxons...) sont facilement identifiables sur les graphiques grâce à des points de couleur;

- la liste et les caractéristiques acoustiques (heure d'apparition, durée, niveau maximal atteint...) de tous les événements qui ont émergé significativement du bruit de fond ambiant;
- des graphes quotidiens présentant :
 - le niveau moyen de bruit par heure et par période de la journée (jour/soirée/nuit);
 - le nombre de pics de bruit par heure et par période de la journée (jour/soirée/nuit);
- des statistiques concernant les indicateurs énergétiques et événementiels par jour, semaine, mois ou année;
- les rapports d'analyse et d'étude;
- des commentaires sur la situation sonore par comparaison aux différentes valeurs de référence en matière de bruit dans l'environnement.

Nombreuses fonctionnalités pratiques

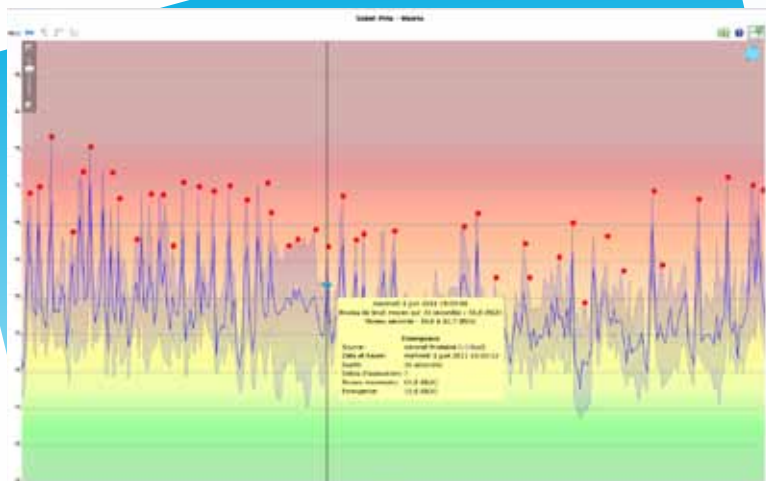
Différentes fonctionnalités sont offertes à l'utilisateur au sein de la plateforme :

- la possibilité de rechercher les sites situés à proximité d'une adresse spécifiée;
- un outil de « mesure » pour calculer à la volée les niveaux de bruit sur n'importe quelle période souhaitée par l'internaute;
- la possibilité de télécharger toutes les données de mesure au format txt ou excel;
- une aide contextuelle permettant de faciliter la compréhension des données et des indicateurs visualisés.



La mise en ligne de cette interface a été rendue possible grâce à un important travail d'optimisation de l'infrastructure de rapatriement des données des stations de mesure ainsi qu'au développement de modules experts de traitement informatique de la base de données. La qualité des informations diffusées repose également sur l'implication des techniciens et ingénieurs de Bruitparif qui veillent au quotidien au bon fonctionnement opérationnel des matériels de mesure, à leur maintenance et à la validation des données.

A terme, Bruitparif offrira aux collectivités territoriales ou aux associations qui le souhaiteraient la possibilité d'intégrer les données des stations qui les intéressent directement dans leur site internet.



Le déploiement s'accélère

2011 marque une accélération dans le déploiement du réseau de surveillance du bruit en Ile-de-France. Renforcement du suivi du bruit aérien, notamment dans le cadre du projet SURVOL, finalisation de l'installation des stations permanentes à Paris...

Fanny Mietlicki, Directrice de Bruitparif, nous explique l'actualité et les perspectives du réseau.



Quelle est l'actualité récente du réseau de mesure Rumeur en matière de surveillance du bruit des aéronefs ?

FM : Ces dernières semaines, les équipes de Bruitparif étaient bien affairées autour du déploiement des Sonopodes™. Ces nouveaux mobiliers urbains coiffés d'un système d'antennerie acoustique et de stations de mesure expertes particulièrement adaptées pour identifier le bruit aérien, ont été entièrement conçus et mis en œuvre par les équipes pour les besoins du projet Survol.

Sur les quinze unités prévues, quatre ont déjà trouvé leur place sur les communes de Bonnelles (78), Limours (91), Marolles-en-Brie (94) et Lésigny (77) sous les couloirs de l'aéroport de Paris-Orly. Cinq autres ont été installées à Saint-Prix (95), Conflans-Ste-Honorine (78), Saint-Martin du Tertre (95), Sannois (95) et Saint-Brice-sous-Forêt (95) pour la surveillance du bruit généré par les survols liés à l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle du côté ouest de la plateforme. Trois autres stations seront déployées cet automne côté est en Seine-et-Marne (77). Deux autres sont par ailleurs en cours de déploiement en Seine-Saint-Denis (93) au sein des communes de L'Île-Saint-Denis et de Tremblay-en-France pour le suivi de Paris-Le Bourget. Un Sonopode™ a également été déployé sur la commune de Sèvres (92) au sein du parc Brimborion pour effectuer un suivi renforcé du bruit généré par les hélicoptères.

Ce dispositif, complémentaire à celui géré par Aéroports de Paris (ADP), permettra d'apporter des informations fines sur les caractéristiques des événements acoustiques générés par les survols d'aéronefs et de suivre les effets des différentes actions qui viendront à être mises en œuvre pour limiter les nuisances aéroportuaires. Parmi les premiers effets à documenter, celui du relèvement de 300 mètres des trajectoires à l'atterrissage envisagé à partir de l'automne 2011.

Certaines collectivités sont très intéressées pour disposer d'une surveillance du bruit aérien sur leur territoire, que pouvez-vous leur répondre ?

FM : Compte-tenu du coût d'un Sonopode™ totalement équipé (de l'ordre de 40 k€), il n'est pas envisageable de multiplier les unités sur le territoire. Le choix des implantations a été effectué sur la base de critères objectifs tenant compte des données de bruit collectées lors d'une grande campagne de mesure préalable et des données de trajectoires actuelles ou prévues à court terme. Il a également été guidé par la volonté de déployer ces matériels dans des secteurs qui ne bénéficiaient pas encore de surveillance permanente par ADP.

Néanmoins, nous avons conscience que le nombre actuel de stations déployées n'est pas suffisant pour apporter une information en tout point des zones survolées d'Ile-de-France. C'est la raison pour laquelle nous travaillons à déployer des stations complémentaires dotées de fonctionnalités moins expertes, donc moins chères, dans des secteurs jugés d'intérêt. Plusieurs stations de suivi du bruit des aéronefs ont d'ores et déjà été mises en place à Pierrefitte-sur-Seine (93) et à Paris 18^{ème} (suivi du bruit généré par les avions de Paris-Le Bourget et

Paris-CDG), à Issy-les-Moulineaux (92), Paris 15^{ème} et Paris 14^{ème} (suivi du bruit généré par les hélicoptères) et à Villeneuve-le-Roi (94) (suivi du bruit généré par les avions de Paris-Orly). Nous travaillons également actuellement, en partenariat avec l'Advocnar, au déploiement au sein du Val d'Oise d'une douzaine de stations complémentaires dans le cadre d'un projet pilote soutenu par le CG95, la Région IdF et les collectivités concernées (CAVAM, CA Val et Forêt et Enghien).

Où en est le déploiement du réseau de surveillance qui avait été programmé sur Paris ?

FM : Dans Paris, le déploiement des stations est maintenant quasiment achevé conformément au plan prévisionnel de surveillance qui avait été élaboré en partenariat avec les services de l'Agence d'Ecologie Urbaine. 8 stations permanentes documentent ainsi des environnements sonores variés auxquels sont soumis les parisiens :

- 2 stations de mesure du bruit routier : le long du bd Périphérique et au niveau de la place Saint-Michel
- 1 station de mesure du bruit ferroviaire : à proximité de la gare de Lyon
- 1 station de mesure en situation de multi-exposition route/métro aérien : au niveau de la place Stalingrad
- 3 stations de mesure du bruit lié aux aéronefs : Paris 14^{ème}, Paris 15^{ème} et Paris 18^{ème}
- 1 station de mesure du bruit festif au niveau du quai de la gare (en relation avec le bruit généré par les activités festives des péniches à quai...).

Une neuvième station devrait être déployée avant la fin de l'année au sein d'une zone calme de la capitale, suite aux concertations qui seront menées avec les parisiens dans le cadre de l'élaboration du PPBE de la ville.



Quelles sont les perspectives d'évolution de Rumeur au sein des autres départements ?

FM : Le département du Val-de-Marne sera doté d'ici mi-2012 de 7 stations de mesure permanente (cf. p.7). Au sein des autres départements, nous allons à présent travailler à l'établissement de plans de surveillance du bruit des transports terrestres, sur la base des cartes de bruit routier et ferré, des évolutions attendues en matière de développement des transports ou d'aménagement du territoire et des attentes exprimées par les différents acteurs. Ces travaux devraient ainsi permettre de compléter le réseau de mesure le long des infrastructures de transports terrestres par 20 à 30 stations d'ici 2015.

L'environnement sonore perçu par une population malentendante

En partenariat avec le CNAM, Bruitparif a lancé une enquête de perception du bruit auprès d'une population en grande majorité appareillée. Ont-ils exercé dans leur passé une activité professionnelle ou de loisirs particulièrement bruyante ? La gêne et les effets liés au bruit sont-ils différents de ceux ressentis par un panel qui dispose d'une bonne audition ? Quelle est la conscience des risques ? Principaux éléments de réponse.

C'est au sein des cabinets d'audioprothèse où ils étaient en stage que les étudiants de 3ème année du CNAM/CPDA (Centre de Préparation au Diplôme d'État d'Audioprothésiste) ont accepté de contribuer à cette étude. Au total, 624 personnes ont été interrogées parmi lesquelles 53% d'hommes et 47% de femmes, âgés en moyenne de 56 ans. 62% d'entre eux sont appareillés, depuis 8 ans en moyenne.

57% des entretiens ont été réalisés à Paris, 21% en petite couronne, 12% en grande couronne et 10% hors Ile-de-France.

26% ont exercé une activité professionnelle très bruyante

26% des personnes interrogées déclarent exercer ou avoir exercé une activité professionnelle très bruyante, 45% moyennement bruyante et 29% peu bruyante. Les activités considérées comme bruyantes sont l'industrie, l'agriculture/les espaces verts, le bâtiment, mais également la musique, le spectacle et la restauration. Parmi les personnes exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle considérée comme très bruyante, 21% seulement utilisent ou ont utilisé des protections auditives. Ce sont les plus jeunes qui se protègent plus facilement : 36% des moins de 30 ans contre 25% pour les 30-59 ans et 15% seulement pour les 60 ans et plus. Face à ce constat, on peut raisonnablement penser que l'information et la législation bruit au travail de 2003 favorisent aujourd'hui la protection des salariés.

48% des personnes interrogées pratiquent ou ont pratiqué un loisir très bruyant. Parmi ces personnes, seulement 18% utilisent ou ont utilisé des protections auditives : 22% des moins de 30 ans, 18% des 30-59 ans et 16% des 60 ans et plus. Peut-on déduire que l'information et la sensibilisation sur les risques liés à la pratique de loisirs bruyants commence à produire des effets auprès de la population jeune ? Nous le souhaitons.

Pour 23%, le bruit est devenu plus pénible

Les conséquences de l'appareillage sur la perception du bruit au quotidien sont variables en fonction des individus : 37% trouvent désormais le bruit moins pénible, 40% aussi pénible, alors que pour 23%, les nuisances sont devenues plus pénibles.

Parmi les lieux où les personnes interrogées sont gênées par le bruit, les transports arrivent en tête, suivis de près par le lieu de travail, puis les lieux de loisirs et le domicile.

Au domicile, c'est le bruit de voisinage (33%) qui l'emporte comme principale source de nuisances, devant le bruit routier (26%), le bruit d'activités (18%), le bruit ferroviaire (10%), le bruit aérien (8%), ainsi que les bruits liés aux comportements à l'intérieur des logements (appareils ménagers, TV, conversations). Pour rappel, le bruit routier (49% se déclarent gênés) arrive devant le bruit de voisinage (40%) dans le Baromètre Santé-Environnement 2007 de l'INPES.

Les risques, c'est pour les autres !

Lorsqu'on les interroge sur les risques sanitaires liés à l'exposition au bruit, on constate peu de différence avec les réponses données par la population lycéenne dans le cadre de l'enquête menée par le CIDB au sein de 20 lycées franciliens. Pour 78% des personnes interrogées (contre 61% pour les adolescents), le bruit représente un risque plutôt ou très élevé pour la santé des Français en général, alors que seulement



43% (contre 32% pour les lycéens) le considèrent important pour leur propre santé. Si la prise de conscience des risques est un peu plus affirmée avec l'âge, le danger reste pour les autres.

Il est à noter que 22% des personnes exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle très bruyante pensent que le risque est faible pour elles et élevé pour les autres !

Pourtant le bruit n'est pas sans conséquence

Effets collatéraux, les personnes interrogées constatent que le bruit occasionne souvent ou très souvent de la fatigue (44% des personnes interrogées), des difficultés de concentration (33%), de la tension nerveuse et du stress (33%), une certaine irritabilité (29%) et des maux de tête (26%).

56% entendent des acouphènes dans leur vie quotidienne et évaluent la qualité de leur audition à 2,6 contre 2,9 (sur une échelle de 1 à 5) pour les personnes non-acouphéniques.

Tous ces résultats militent pour poursuivre des actions d'information et de sensibilisation à tous les âges de la vie.



Crédit photo : Phanie

Coup de projecteur sur les actions dans le Val-de-Marne

Suite à sa fusion en 2009 avec l'ODES 94, Bruitparif poursuit un programme d'actions renforcé sur le territoire du Val-de-Marne : développement du référentiel sonore grâce à une vaste campagne de mesure du bruit routier, déploiement du réseau de surveillance, accompagnement des acteurs, opérations de sensibilisation, autant d'actions rendues possibles grâce à l'engagement et au soutien du Conseil général pour mieux gérer l'environnement sonore.

50 sites bruit routier documentés

Pour améliorer la connaissance de l'environnement sonore du département, Bruitparif vient de réaliser une vaste campagne visant à caractériser l'exposition des Val-de-Marnais au bruit routier du réseau départemental notamment. Afin de déterminer les sites les plus pertinents sur un territoire de 245 km² et un linéaire de voirie de plus de 700 km, les équipes ont effectué un important travail en amont. Identification des zones de dépassement de seuil, présence de bâtiments d'habitation ou d'équipements sensibles, répartition géographique équilibrée, documentation des différentes typologies du réseau... Bruitparif a croisé les différents critères pour positionner les stations de mesure aux meilleurs endroits.

Au total, une cinquantaine de sites ont été documentés avec notamment :

- 6 stations fixes implantées en continu pendant 2 mois sur des candélabres ;
- 12 mesures d'une semaine réalisées en façade de riverains ;
- une trentaine de prélèvements d'une heure avec le véhicule laboratoire de Bruitparif.

Les résultats de ces mesures vont permettre de mieux appréhender les variations du bruit en fonction des paramètres de circulation. Ils permettront également la validation et la mise à jour des cartes stratégiques de bruit ainsi que la sélection des secteurs les plus pertinents pour l'implantation de 2 nouvelles stations permanentes.



Bientôt 7 stations de mesure permanente

Avant l'été 2012, le Val-de-Marne comptera 7 stations de mesure pour une surveillance renforcée du bruit sur le département. Deux premières stations ont été déployées dans le but de documenter les nuisances liées au trafic aérien généré par l'aéroport de Paris-Orly : l'une à Marolles-en-Brie et l'autre à Villeneuve-Le-Roi.



Par ailleurs, la commune de Villeneuve-Saint-Georges devrait accueillir deux stations fonctionnant en réseau afin de documenter un contexte de multi-exposition aux bruits routier, ferroviaire et aérien.

Enfin, une station sera dédiée à la surveillance du bruit ferroviaire (site non encore défini) et les deux dernières s'intéresseront au bruit du trafic routier sur les secteurs retenus comme pertinents suite aux résultats de la campagne de mesure.

Accompagnement des acteurs

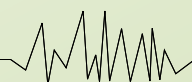
Afin d'aider les autorités compétentes du Val-de-Marne à élaborer leurs plans de prévention du bruit dans l'environnement, Bruitparif a réalisé un diagnostic acoustique territorialisé pour chacune des 47 collectivités qui le composent. L'objectif de ce travail : faire parler les cartes stratégiques de bruit en les croisant avec d'autres sources d'information disponibles (mode d'occupation du sol, densité de population, projets d'aménagement, nature des bâtiments, orthophotoplan...).

Chaque collectivité a reçu un atlas composé de 12 cartes permettant d'identifier plus facilement les zones potentielles de calme et celles où des actions pourraient être envisagées, notamment parce qu'elles mettent en évidence des secteurs multi-exposés à différentes sources de bruit ou des dépassements des valeurs-seuils. Dans ces zones, une attention particulière a été portée à la présence d'établissements sensibles au bruit (habitat, enseignement et santé) ainsi qu'aux futurs projets d'aménagement à enjeux départementaux et nationaux (ZRU, ZUS, secteurs ANRU, OIN...). Ce document d'aide à la décision donne une vision plus précise des enjeux quant aux actions à envisager, qu'elles soient préventives ou curatives.

Engagée dans l'élaboration de son PPBE, la ville de Vitry-sur-Seine, notamment, s'est appuyée sur ce travail pour déterminer et hiérarchiser les zones prioritaires d'actions.

Actions de sensibilisation

Enfin, parce que la qualité de l'environnement sonore est aussi et surtout l'affaire de tous, des opérations de sensibilisation sont menées au sein des établissements scolaires du département. Des actions qui sont notamment l'occasion de faire prendre conscience aux jeunes des risques qu'ils prennent en s'exposant à des niveaux sonores élevés.



Bruitparif sélectionné dans le cadre du programme Life+

Bruitparif, en partenariat avec Acoucity, l'Observatoire de l'environnement sonore du Grand Lyon, vient d'être sélectionné par la Commission Européenne pour bénéficier d'un financement dans le cadre du programme Life+. Le projet HARMONICA (HARMONised Noise Information for Citizens and Authorities) devra permettre de renforcer l'appropriation de la question de l'environnement sonore par le grand public et les autorités pour accroître l'efficacité des politiques de réduction du bruit dans l'environnement :

- en facilitant l'accès aux informations sur l'environnement sonore et les actions possibles,
- en rendant cette information compréhensible,
- en harmonisant les méthodes et les moyens de comparer les différents territoires et d'évaluer les actions visant à réduire le bruit.

Cela passera notamment par la construction d'un indice de bruit grand public, innovant et facile à appréhender. Cet indice tiendra compte à la fois des données élaborées dans le cadre des cartes stratégiques de bruit et des données de mesure provenant des réseaux de surveillance. Il pourra être représenté à la fois à une échelle très locale au niveau de chaque station de mesure et à une échelle très large au niveau de chaque agglomération.

La diffusion de l'indice sera effectuée à travers un portail internet de manière à améliorer l'accès à l'information et la compréhension du grand public et des autorités. Un travail important de dissémination de l'approche auprès d'autres partenaires européens sera mené afin que les villes européennes dotées d'un réseau de surveillance puissent alimenter le projet.

Décryptage

Rapport parlementaire sur les nuisances sonores

Première source de gêne citée par les Français, « le bruit fait figure de parent pauvre dans l'action publique » constatent les parlementaires en introduction de leur rapport. Présenté le 28 juin dernier devant la Commission Développement Durable de l'Assemblée Nationale par les députés Philippe Meunier et Christophe Bouillon, le rapport aboutit à 19 propositions autour de **4 thématiques principales** :

- **Les infrastructures de transport** : prise en compte de la multi-exposition dans le traitement des demandes d'aides à l'insonorisation, augmentation des moyens financiers alloués à la lutte contre le bruit (de 150 à 450 millions d'euros par an), mise en place d'un couvre-feu aérien de cœur de nuit à l'échelle européenne, aides à l'insonorisation pour les riverains des aéroports ayant moins de 20 000 mouvements par an...
- **L'urbanisme** : incitation à l'établissement de plans de prévention du bruit de proximité pour les communes de plus de 10 000 habitants, mise en place

de zones de convivialité où les terrasses de café seraient autorisées jusqu'à une heure déterminée par le préfet, avec pour corollaire des zones dévolues au calme à partir d'une certaine heure, réduction du bruit dans les établissements scolaires (cours, gymnases, cantines...), abaissement du niveau sonore maximum en discothèque pour la protection de l'audition du public, prise en compte simultanée des travaux d'isolation thermique et acoustique...

- **Le contrôle et la répression** : meilleure application de la réglementation bruits de voisinage, d'une part par les agents municipaux, d'autre part par la police et la gendarmerie via la nomination de référents bruit, développement de la médiation...
- **L'information et la prévention** : éducation à l'environnement sonore dans le cadre scolaire, meilleure formation des architectes aux questions d'acoustique, information sur les niveaux sonores dans les espaces publics, lancement d'une grande campagne nationale sur le thème « Trop de bruit tue vos oreilles »...

A lire

Silence on roule !

C'est le titre de la nouvelle publication signée par l'Union Routière de France (URF). Consciente de la gêne liée au bruit routier, l'ensemble des acteurs de la filière se mobilise pour réduire les émissions sonores. Constructeurs d'infrastructures et de véhicules, professionnels du transport, gestionnaires de routes, pneumatiques, usagers... s'engagent et veulent le faire savoir. Découvrez les solutions techniques innovantes et également les recommandations en matière de prévention et de pédagogie dans ce document disponible sur le site www.unionroutiere.fr



Rapport d'activité du Conseil National du Bruit

Présentation des 3 avis rendus à la Ministre de l'Ecologie (modalités de classement des infrastructures de transports terrestres, amélioration acoustique des établissements recevant de jeunes enfants, sports mécaniques), nouveau décret hélicoptères, dépêche circulaire du Ministère de la Justice pour faciliter l'application du décret bruit de voisinage, bilan des actions des nombreux groupes de travail...

Retrouvez l'intégralité des activités 2010 dans le rapport accessible auprès du Secrétariat général du CNB.



Pompe à chaleur et environnement acoustique

Parce qu'une pompe à chaleur mal intégrée peut constituer une gêne pour le voisinage, la commission acoustique de l'Association française pour les pompes à chaleur (AFPAC) vient de publier une fiche de recommandations. Règles de base à connaître pour une bonne implantation, calcul du niveau sonore de la pompe à chaleur, rappels sur la réglementation...

Les professionnels et tout un chacun y trouveront les conseils pratiques nécessaires. Pour obtenir cette fiche, il suffit d'en faire la demande sur le site www.afpac.org



Agenda

> 24 et 25 septembre 2011

Dans le cadre de la fête du parc du CG94, Bruitparif sera présent aux côtés du Conseil général au Parc de la Plage Bleue à Valenton. Parmi les nombreuses activités pédagogiques et ludiques proposées pour sensibiliser le public aux différentes thématiques environnementales, les équipes tiendront un stand sur l'environnement sonore et animeront des balades acoustiques.

> 20 octobre 2011

Le CIDB, en partenariat avec l'association Vie Quotidienne et Audition, organise une journée thématique « Qualité sonore et confort auditif pour tous dans le secteur tertiaire » au Conservatoire National des Arts et Métiers à Paris. Destiné aux DRH, aux responsables prévention sécurité-handicap, aux professionnels de santé, de l'audition et de l'acoustique, ce colloque permettra d'éclairer cette problématique et de découvrir des exemples concrets de solutions pour favoriser de bonnes conditions de travail.



Le Francilophone

Lettre d'information de Bruitparif
 Directeur de publication : Abdelali Meziane
 Rédaction : Cathy Lazare, Fanny Miettlicki
 Conception et maquette originale :
 Diagraphe - diagraphe.fr
 Bruitparif : 9, impasse Milord - 75018 Paris
 Tél : 01 75 00 04 00 - Fax : 01 75 00 04 01
 Email : contact@bruitparif.fr - <http://www.bruitparif.fr>